

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 14 MAI 2019 à 19H30

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick, RIEGERT Roland

Excusée ayant donné procuration : Mme DA SILVA Corinne (procuration à M. BOURDALEIX Gilles)

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du 04 avril 2019**
2. **Détermination de la tarification appliquée à la SPL**
3. **Vente d'un délaissé de voirie**
4. **Débit de boissons Fête au Village 2019 : Fixation des heures et des tarifs**
5. **Recrutement saisonnier 2019**
6. **Modification de la convention MJC**
7. **Subvention Collège d'Ottmarsheim**
8. **Subvention à l'association Pétanque Loisirs HB**
9. **Tour de table / Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

09/ Subvention voyages scolaires

10/ Subvention exceptionnelle à l'école de golf

11/ Subvention à l'association ILL COURENT (Course Hommes Run)

12 / Vente d'un terrain communal

Le point « tour de table » devient donc le point n° 13.

1. **Approbation du compte-rendu du 04 avril 2019**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Détermination de la tarification appliquée à la SPL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'agglomération de Mulhouse a transféré les compétences des temps de prise en charge des enfants des matins, mercredis et vacances scolaires, ainsi que l'animation jeunesse, aux communes tout en maintenant les temps des midis et soirs dans ses compétences.

Ce transfert de compétences s'accompagne de la nécessité de définir une tarification propre aux communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau pour les activités et actions menées durant leurs temps de compétences (matins, mercredis, vacances scolaires et animation jeunesse).

Les communes citées ont décidé, par un groupement de commande dans le cadre d'une délégation de service public, de missionner la SPL Enfance et Animation dans la réalisation des prestations d'accueils collectifs de mineurs, séjours, mercredis et accueil matinal, ainsi que le développement de projets en lien avec les populations enfance et jeunesse.

Pour cela, la SPL Enfance et Animation, qui prend en charge les enfants sur les temps de compétences agglomération (midi et soirs) et sur les temps de compétences communales (matins, mercredis, vacances scolaires et animation jeunesse), doit pouvoir proposer les nouvelles tarifications liées aux transferts des compétences et ainsi permettre aux familles de réaliser les inscriptions dans les accueils de loisirs pour la prochaine rentrée scolaire 2019/2020.

- Evolution des modalités de tarification :

Conformément à la décision du CA de la SPL Enfance et Animation du 24/04/2019, la proposition suivante est faite :

- Tarification sur les temps de compétences M2A :

La SPL Enfance et Animation appliquera à compter du 1^{er} septembre 2019, le barème de la M2A sur les temps de garde méridiens et soirs de l'année scolaire. Ces tarifs sont individualisés en fonction de la composition des familles et des ressources déclarées par les familles. Le revenu à prendre en compte se compose des revenus d'activité professionnelle et assimilés, pensions (alimentaires et retraites), rentes et autres revenus imposables (capitaux mobiliers, immobiliers, revenus fonciers,...) déduction faite des pensions alimentaires versées.

Pour les familles qui résident hors du territoire de M2A, le tarif horaire est fixé à 5,00 euros.

- Tarification sur les temps de compétences communales :

Il est proposé d'appliquer la tarification communale pour les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau selon les modalités suivantes :

- Matin : à l'identique des tarifs appliqués par la M2A, soit un tarif horaire multiplié par le nombre d'heures de garde selon un taux d'effort déterminé en fonction des revenus. Ce

barème détient un tarif plancher de l'heure d'animation à 0,28 euros et un tarif plafond à 4,08 euros. Aucune majoration pour les enfants habitants hors des communes citées.

- Mercredis, vacances scolaires et animation jeunesse : une tarification au forfait qui maintient l'existence des trois tranches A, B, et C en fonction des revenus et pondérée au nombre d'enfants, selon le tableau ci-après :

M = revenu fiscal de référence			
Nombre d'enfants (au sein de la famille)	Tranche A	Tranche B	Tranche C
1 enfant	M < 2 300 €	2 300 € < M < 3 000 €	M > 3 000 €
2 enfants	M < 2 700 €	2 700 € < M < 3 400 €	M > 3 400 €
3 enfants et +	M < 3 800 €	3 800 € < M < 4 400 €	M > 4 400 €

Les séjours (camps et mini-camps) font l'objet d'une tarification propre déterminée par projet et participants :

- A partir de la détermination du prix de la tranche A, le prix est majoré respectivement de 5% et 10% pour les tranches B et C.
- Pour les familles qui habitent hors des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau, une majoration de 20% sera réalisée sur le prix initial du séjour à laquelle s'ajoutent les majorations en fonction des tranches.

Madame Lila SAUPIN rappelle la chance que nous avons d'avoir de tels services.

Monsieur WENTZ précise que le site M2A permet de connaître les tarifs personnalisés de périscolaires selon la situation de chacun (<https://e-services.mulhouse-alsace.fr/page/catalog-m2a-pee-pe?city=0>). Cette adresse a été communiqué aux familles par la SPLEA au moment des inscriptions.

**Tableau récapitulatif de la tarification des accueils de loisirs
à compter du 1^{er} septembre 2019**

			Tranche A	Tranche B	Tranche C
Accueil périscolaire	Accueil du lundi, mardi, jeudi et vendredi	Matin (7h => école)	Barème m2A		
		Midi hors repas (fin d'école => retour école)	Barème m2A		
		Soir	Barème m2A		
		Repas ¹	Tarif m2A		
	Accueil du mercredi	Mercredi matin hors repas (7h – 13h30)	7,15 €	7,54 €	7,93 €
		Mercredi après-midi (13h30-18h30)	5,50 €	5,80 €	6,10 €
		Mercredi journée	11,23 €	11,78 €	12,33 €
		Repas ¹	4,17 €		
		Supplément sortie	+ 3 €		
		Supplément habitant hors communes ²	3,00 € journée / 1,50 € demi-journée		
Accueil Collectif de Mineurs (vacances scolaires)	Journée + Repas ¹	15,40 €	15,95 €	16,50 €	
	Journée + repas ¹ si semaine complète	14,40 €	14,95 €	15,50 €	
	Demi-journée ACM	5,50 €	5,80 €	6,10 €	
	Repas ¹	4,17 €			
	Supplément : habitant hors communes ²	3,00 € journée / 1,50 € demi-journée			
	Supplément : journée avec sortie	+ 3 €			
	Forfait nuitée	6,00 €			
Pénalités	Pénalité de retard	+ 10,00 €			
¹ Un repas médicalisé, garanti par le prestataire, est facturé 13,71 €					
² Hors habitants des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau					

3. Vente d'un délaissé de voirie

Dans le cadre d'un projet d'urbanisation situé sur le chemin de Habsheim, il est proposé au conseil municipal de céder aux futurs acquéreurs une bande de terrain propriété de la commune située entre la voie verte et la future parcelle privée. Un délaissé de voirie situé en domaine public communales également concerné par le projet.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'arpentage et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le projet de découpage de deux délaissés de voirie, issus du domaine public, cadastrés section 26 parcelle n°208 d'une surface de 0a05 et section 26 parcelle N°209 d'une surface de 0a08 tels que présentés au PV d'arpentage établi par le cabinet de géomètre expert AGE sous le n° de dossier A190081
- Valide le projet de découpage des parcelles communales cadastrées sections 26 n° 128/37 et 129/37
- Approuve la cession aux futurs acquéreurs des parcelles cadastrées section 26 :
 - * n°198 d'une surface de 0a32
 - * n°197 d'une surface de 0a18
 - * n°196 d'une surface de 0a50
 - * n°195 d'une surface de 0a24
 - * n°200 d'une surface de 0a43
 - * n°208 d'une surface de 0a05
 - * n°209 d'une surface de 0a08
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Monsieur WENTZ précise que le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur ce point mais avant l'attribution des numéros au morcellement parcellaire. Il y a donc lieu de redélibérer avec les nouveaux numéros de parcelles.

4. Débit de boissons Fête au Village 2019 : Fixation des heures et des tarifs

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis la dernière licence IV du village.

L'ouverture obligatoire de débit de boissons provisoire accompagnant cette acquisition a connu, dès la première année, un grand succès, et a inspiré la création d'un festival d'été, renommé depuis "Fête au village".

Cette année, il est proposé d'exploiter la licence au Comptoir, le mercredi 03 juillet 2019 et le jeudi 04 juillet 2019.

Les horaires d'ouverture du débit seront :

- Mercredi 03 juillet 2019 : de 18h30 à 22h00
- Jeudi 04 juillet 2019 : de 18h30 à 22h00

À cette occasion, différentes boissons seront proposées au public, à savoir :

- Nestea: 1€ le verre
- Coca-cola: 1€ le verre
- Orangina: 1€ le verre
- Eau plate - gazeuse: 1€ la bouteille de 50cl
- Bière: 2€ le verre
- Gewurztraminer: 2€ le verre, 12€ la bouteille
- Pinot blanc: 2€ le verre, 10€ la bouteille
- Vin rosé: 2€ le verre, 8€ la bouteille
- Vin rouge: 2€ le verre, 8€ la bouteille
- Crémant: 2€ le verre, 12€ la bouteille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs des boissons tels que proposés ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

Madame Stéphanie TRIPONEL en profite pour présenter la programmation du festival.

Monsieur Roland RIEGERT a pris l'attache de la gendarmerie pour organiser la sécurisation de cette grande manifestation en centre village. Plusieurs dispositifs vont être mis en place.

5. Recrutement saisonnier 2019

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La commune se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier notamment pour l'entretien des espaces verts et des chemins, arrosage des fleurs, etc..., Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter, pour ces besoins saisonniers, des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet (17 heures 30 par semaine) pour exercer la fonction d'Agent d'entretien dans les conditions fixées par l'articles 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

- autorise Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, correspondants au grade d'adjoint technique, échelon 1.

- dit que la rémunération des agents non titulaires s'effectuera selon les modalités en vigueur
- autorise en conséquence le Maire à signer l'arrêté d'engagement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le nombre de recrutements ne dépassera pas 3 agents par période de 15 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- précise que ces recrutements correspondent à 3 équivalents temps plein maximum, durant chaque période
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

6. Convention MJC – Approbation d'un avenant

Le 23 janvier 2015, la commune et la MJC signaient une convention pour 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, par laquelle la MJC s'engageait à poursuivre les objectifs qui s'articulent autour des objectifs suivants :

- redonner du lien social en faisant se rencontrer les différents publics dans leur diversité socioculturelle et intergénérationnelle
- favoriser la mixité sociale
- permettre à tous, et notamment aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas accès aux activités existantes, de découvrir, s'initier à des pratiques dans des domaines très larges et très variés
- Développer les notions de responsabilité par la mise en place de projets collectifs et favoriser l'expression sous toutes ses formes,
- Développer leur implication active dans la commune.

Aujourd'hui, cette convention se poursuit mais doit connaître quelques modifications.

Monsieur le Maire propose donc l'approbation d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant contenant les modifications présentées par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

Lila SAUPIN rappelle l'inauguration de la sculpture MJC le 23 mai prochain.

7. Subvention exceptionnelle au Collège Théodore Monod

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention effectuée par le Collège Théodore Monod afin de pouvoir financer un déplacement à Lyon effectué par 13 collégiennes de la section AS danse, dont 2 hombourgeoises.

Ces élèves ont été qualifiées, pour la seconde année consécutive, pour le Championnat National de danse qui se tiendra à Lyon du 26 au 29 mai prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer une subvention de 200€ (100€ par élève hombourgeoise) au Collège Théodore Monod
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

8. Subvention à l'association Pétanque Loisirs HB

Comme chaque année, l'association hombourgeoise "Pétanque et Loisirs HB" a participé à l'organisation de la soirée carnavalesque du 02mars dernier.

Il est proposé de leur verser la somme de 500€ correspondant aux frais d'animation musicale de la soirée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 500€ à l'association "Pétanque et Loisirs HB"
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférant.

Monsieur le Maire informe que le 1^{er} « Apéro » du Pétanque Loisirs HB a eu lieu début mai au Comptoir. Il aura lieu tous les mois dans la mesure du possible. Beau succès au vu de la météo et pour une première édition. Monsieur le Maire trouve que l'idée est excellente et correspond à l'objectif fixé par le conseil pour ce bâtiment.

Lors de ce premier apéro, une équipe M2A est venue filmer l'épisode dédié à notre commune de la web série « M2A et moi ». Jérôme PUYOL a été filmé et a pu présenter le bâtiment et la manifestation.

9. Subvention pour voyages scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par le Collège Sainte Ursule de Riedisheim.

3 de leurs élèves hombourgeois viennent d'effectuer un voyage scolaire.

- Ambre RIETHMULLER s'est rendu dans le Jura avec sa classe de 4ème D du 29 avril 2019 au 03 mai 2019
- Quentin DIMNET s'est rendu en Normandie avec sa classe de 3ème F du 29 avril 2019 au 03 mai 2019
- Nathan FROHLIN s'est rendu en Normandie avec sa classe de 3ème F du 29 avril 2019 au 03 mai 2019

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une aide de 10€ par jour de voyage, soit 50€ par élève
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

10. Subvention exceptionnelle à l'école de golf

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'école de golf pour l'achat de nouveaux maillots.

L'école compte 31 élèves âgés de 6 à 18 ans, dont 7 hombourgeois.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal
- décide d'attribuer une subvention de 900€ à l'école de golf de Hombourg
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

11. Subvention à l'association ILL COURENT

L'association "Ill courent" organise une course caritative nommée Hommes Run, exclusivement masculine, qui a lieu tous les ans et dont les fonds sont intégralement reversés à des organismes de lutte contre le cancer de la prostate.

L'édition 2019 s'est déroulée de 12 mai dernier et a réuni 511 participants, dont 3 participants hombourgeois.

Dans le même esprit que pour la course des Mulhousiennes, Monsieur le Maire souhaite encourager cette action caritative et sportive en subventionnant cette association à hauteur de 12€ par participant hombourgeois, correspondant aux frais d'inscription. Il espère que ce geste de solidarité encouragera les hombourgeois à se mobiliser massivement pour l'édition 2020 et toutes celles à venir.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide l'attribution d'une subvention de 36€ à l'association "Ill courent"
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

12. Vente d'un terrain communal

Le Conseil Municipal vient de délibérer sur la vente de terrains communaux situés Chemin de Habsheim.

Madame Morgane BINGLER et Monsieur Quentin STURCHLER se sont portés acquéreurs de la parcelle n° 197 section 26.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve la cession du terrain cadastré section 26 n°197 d'une surface de 0,18 ares aux consorts Morgane BINGLER / Quentin STURCHLER au prix de 2 700€
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document et acte y afférent

13. Tour de table / Divers

- Elections européennes du 26 mai 2019 : le planning des permanences est complété.
- Excès de vitesse : Monsieur le Maire informe que la gendarmerie est passé à l'action. Les gendarmes ont arrêté 3 automobilistes + 1 motards et les ont placés en garde à vue. Nos demandes sont donc entendues, les gendarmes sont présents. Pour information, les 4 personnes concernées ne sont pas hombourgeoises.
- Navette Soléa : un nouveau réseau sera lancé à la rentrée avec circulation de la navette tous les jours de la semaine. Une réunion aura lieu prochainement.
- Téléphonie : le réseau téléphonique est de plus en plus mauvais. Une nouvelle antenne relais sera installée prochainement dans notre village.

- Fibre optique : les hombourgeois abonnés sont ravis. Monsieur le Maire propose de communiquer à nouveau sur le sujet car peu de hombourgeois semblent être au courant du déploiement de la fibre sur l'ensemble du village.
- P.L.U. : la M2A est actuellement en train de mettre en place un P.L.U.I commun à toute l'agglomération. Il sera soumis à une charte rappelant que chaque Maire reste compétent dans sa commune. Obligatoire en 2021. Les élus seront invités à délibérer prochainement.
- Compétence eau : elle sera transférée intégralement à l'agglomération le 01/01/2020. Une réunion se tiendra prochainement au sujet d'une probable création d'un secteur regroupant les 6 communes ex C.C.P.P.F.R.S. afin de défendre nos intérêts. Monsieur le Maire tient à préciser que le sujet de l'eau est sensible car tout le monde est concerné, mais cette compétence n'est pas un service déficitaire.
- Fermeture de la Centrale Nucléaire de Fessenheim : Monsieur Roland RIEGERT, Adjoint au Maire chargé de la sécurité et Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers local, informe que, suite à l'incident de Fukushima, le périmètre de sécurité de la Centrale est passé de 10 à 20km. Hombourg en fait donc à présent partie. Une réunion d'information s'est tenue début d'avril. Notre commune entre dans le P.P.I. de la Centrale et sera donc concernée par la prise de pastilles d'iode. La campagne de prévention s'effectuera en différentes étapes : dès le mois de juin, le Préfet informera la population, les ERP, les industriels et les professionnels de la santé de ce nouveau périmètre et de ses conséquences. Dès septembre 2019, chaque riverains, chaque industriel, chaque ERP, recevra un courrier d'information relatif à la procédure de délivrance des pastilles d'iode (1 plaquette par foyer). Monsieur Roland RIEGERT rappelle que cette pastille d'iode sert à saturer la glande thyroïde afin que l'iode radioactif ne puisse s'y fixer. En tant que Mairie, nous devons donc tenir ces plaquettes à la disposition des écoles et des utilisateurs de nos ERP. Des réunions publiques, à l'initiative des Maires, pourront être organisés dès le mois d'octobre. Des affiches et des supports de communication nous seront bien sûr transmis en temps et en heure.
Il ajoute qu'en 2020, la centrale nucléaire de Fessenheim va s'arrêter. Le démantèlement de la centrale est estimé à 25 ans. Une soixantaine de salariés d'EDF seront sur place, ainsi que 100 salariés extérieurs (contre 900 aujourd'hui).
- Fête de la Musique : Pour la première fois, c'est l'école qui en sera l'organisatrice. La commune apportera son soutien logistique.
- Food truck / Comptoir : 1 nouveau food truck « spécialités asiatiques » viendra faire un essai un vendredi midi (à destination des salariés de la ZI principalement). L'idéal serait d'en trouver encore un pour le dimanche soir (à destination des foyers cette fois-ci). N'hésitez pas recruter autour de vous.
- Réunion brigade verte : Monsieur Sébastien BRODHAG relate la dernière réunion de la brigade verte. Plusieurs communes se plaignent du coût du service, augmentant chaque année. Sébastien BRODHAG trouve que ce coût reste avantageux comparé aux frais que nous aurions à engager des agents pour tenir leur rôle. Pour information, le calcul de la cotisation dépend du nombre d'habitants de chaque commune (ratio).
Autre point abordé : le port d'arme. Pour que celui-ci soit autorisé, l'ensemble des communes adhérentes doivent donner leur accord à l'unanimité. Une fois ce port d'arme accordé, il faut savoir que le brigadier a encore le choix d'accepter ou de refuser de porter son arme. Monsieur

BRODHAG pense que vu leur engagement dans des missions parfois risquées, le port d'arme serait un bon rapport de force. Il rappelle que le but n'est pas de tirer mais d'intimider. Sans arme, ils ne peuvent pas non plus abattre les animaux dangereux. Ils doivent faire appel à un garde-chasse. Monsieur le Maire explique qu'un sondage a eu lieu il y a quelques temps où il avait répondu par la négative. Mais ce sondage n'était qu'un questionnaire sans explication et sans moyen d'argumenter sa réponse. Monsieur le Maire clarifie donc son avis sur la question : il est POUR le port d'un fusil de chasse sur certaines interventions, et CONTRE le port d'une arme en permanence. Explication a été donnée aux brigadiers depuis.

Le service de démoustication a également fourni un rapport de leurs actions.

Monsieur le Maire propose de revoir ensemble la question du port d'arme car la commune sera à nouveau sollicitée à ce sujet. Monsieur le Maire propose d'inviter les brigades vertes lors d'un Conseil Municipal afin qu'ils puissent nous présenter leur travail en début de séance.

- Journée citoyenne : Madame Stéphanie TRIPONEL rappelle que l'édition 2019 aura lieu le 25 mai. Cette édition s'annonce un peu différemment des autres : les citoyens s'investissent en amont et s'investiront, pour certains, en aval. Un très bel esprit. Pour exemple, le nid d'hirondelles ne pourra pas se faire le temps de la journée citoyenne. Monsieur WENTZ précise qu'il faudra également qu'une colonie soit déjà présente dans la commune pour que le nichoir fonctionne.
- Opération « Je prends soin de nos fleurs » : Madame Lila SAUPIN rappelle que cette toute nouvelle opération vient d'être annoncée dans le dernier bulletin communal. En attente de retours. N'hésitez pas à communiquer au maximum.
- Voyage scolaire des CE2, CM1 et CM2 : Madame Lila SAUPIN transmet que la directrice de l'école primaire, Madame Blandine MARLIAC, adresse ses remerciements à la commune pour l'aide financière apportée pour la réalisation d'un voyage scolaire effectué par 57 écoliers à GUERANDE (44) du 05 au 10 mai dernier. 6 000€ de subvention seront demandés à la commune sur 21 000€ de budget global. Les parents d'élèves se sont beaucoup investis pour ne payer que 180€ par enfant. En retour, la commune remercie chaleureusement les enseignants et les 4 parents accompagnateurs pour leur investissement.
- Sortie seniors : Madame Lila SAUPIN informe que la prochaine sortie sera prévue le 12 juin prochain à Neuf-Brisach (train et bateau). 47 seniors sont inscrits pour le moment.
- Inauguration du dimanche 28 avril (Eglise, Presbytère et Dépôt incendie) : Monsieur Raymond MOEBEL remercie la commune pour l'organisation de cette inauguration appréciée et remercie également Monsieur Bernard STICH pour le bel article dans le journal l'Alsace. Il remercie également les élus, quasiment tous présents. Madame Sabine MESSMER insiste sur la prestation de la fanfare qui était très réussie, faisant de l'entrée dans l'église un moment très émouvant.

Une minute de silence est effectuée en hommage des 2 soldats français tués au Sahel le 10 mai dernier lors d'une libération d'otages.

La séance est levée à 21h30.